

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE ETUDIANTE

5 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Etaient présents ou représentés :

Le Président de la commission : ROCHE-BRUYN François

Personnalités extérieures : HABERSTRAU Michel – LEGLIZE Pierre

Collège des Professeurs : BERRIET-SOLLIEC Marielle (vice-présidente) – ARVISENET Gaëlle – CHAMPION Dominique – WACHÉ Yves

Collège MCF : FERRET Éric – LOIZON Anaïs – GAUJOUR Etienne

Collège IGREF, IAE, autres personnels : METRAL Jean-François (pouvoir à Anaïs LOIZON)

Collège personnels IATOS : MOREAU Nadine – ROUX Nathalie (pouvoir à Éric FERRET)

Collège étudiants : GRIZEL Mathieu – LE BIHAN Elise (pouvoir à Lucie POUPARD) – LEBRETON Romane – BERNADAT Maël (pouvoir à BERRIET-SOLLIEC Marielle) – BUSUTTIL Juliette – POUPARD Lucie (pouvoir à LE BIHAN Elise)

Personnalités invitées : MACÉ Bénédicte – PETIT Sabine – DROUET Jean-Michel – GUILLEMIN Jean-Philippe - Nathalie CAYOT- ROGER Anne – GUYOT Stéphane

## **1. Approbation du compte rendu CEVE du 25 mai 2023 – (avis)**

*Point reporté \_ le CR sera envoyé par mail pour validation électronique.*

## **2. Informations générales**

François ROCHE-BRUYN fait un point sur les actualités du MASA.

Dans le but d'accélérer les transitions, la DGER souhaite une augmentation du nombre de personnes formées dans nos métiers agronomiques. Pour les formations ingénieurs agro, elle souhaite +30% d'ici 2030 par rapport à 2017, pour les formations véto, +75% par rapport à 2017 et pour l'ensemble, + de 30% dans les formations diplômantes par rapport à 2023.

Dans le cadre du Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), il est prévu la mise en place du Bachelor Agro qui serait la continuité du BTSA et permettrait de mettre plus l'accent sur les métiers de production, un programme de formation continue massif, notamment en direction des formateurs ainsi que la découverte dès le primaire du monde de l'agriculture et du domaine de l'agroalimentaire avec l'idée de renouer le lien entre la société et le monde agricole et la production en alimentation.

Concernant la politique de site COMUE UBFC, François ROCHE-BRUYN explique qu'un travail a été réalisé à travers un diagnostic sur la situation de la Région Bourgogne-Franche-Comté notamment au niveau économique. La COMUE UBFC est en route vers le statut d'un établissement public expérimental (EPE) régional avec une période transitoire et la nomination d'un administrateur provisoire.

L'ambition affichée est d'augmenter l'attractivité de nos formations, de sécuriser les parcours, de renforcer les pôles d'excellence et de constituer un lieu d'expérimentation et d'innovation.

Au final, au 1<sup>er</sup> janvier 2029, l'EPE doit sortir de sa phase expérimentale et doit avoir acquis sa forme juridique définitive. L'Institut Agro Dijon a vocation à être associée à l'EPE sans en être une composante mais en participant à la gouvernance.

Michel HABERSTRAU demande si la logique tend à supprimer le BTSA.

François ROCHE-BRUN répond que l'esprit de la réforme du BUT est un BAC +2 +1. Il y a un éclatement du paysage des licences professionnelles qui sont très nombreuses. Le but serait de rendre le paysage des licences pro plus lisible en terme d'appellation, tant vis-à-vis des apprenants que des entreprises.

François ROCHE-BRUN en réponse à Etienne GAUJOUR, indique que le seuil des effectifs a déjà été atteint à Dijon avec le nombre d'enseignants actuel. Il explique qu'il se sent redevable vis-à-vis du ministère de maintenir le niveau de recrutement par concours non atteint cette année par rapport aux années précédentes.

Stéphane GUYOT ajoute que les jeunes se détournent des métiers de l'agroalimentaire. Il se demande si une campagne de communication est prévue.

Michel HABERSTRAU intervient pour dire que l'agroalimentaire est un secteur qui n'est pas attractif. Seules les petites entreprises réussissent à être encore attractives.

Lucie POUPARD est d'accord pour dire qu'il y a plus de gens qui se projettent dans les petites entreprises que dans les grands groupes.

## **3. Analyse recrutement 2023 - Plan d'action – Places concours 2024**

*(Voir document en annexe 1)*

## ***Analyse recrutement 2023***

Jean-Michel DROUET détaille le recrutement pour la rentrée 2023

Le contexte est évolutif avec la transformation des DUT (2 ans) en BUT (3 ans) à la rentrée 2021 (impact sur les concours C2, apprentissage, ainsi qu'à l'entrée en CPGE ATS BIO qui aura un impact à la session 2025), la baisse générale des viviers de candidats pour tous les concours, en particulier en A BPCST, l'impact sur le vivier postbac de la réforme des lycées, ...

Entre les sessions 2021 et 2023, on constate une chute de 22% du nombre de candidats aux concours communs BIO (agro).

Pour la session 2023 à l'Institut Agro Dijon :

En Formation ingénieur sous statut étudiant

- Agronomie, le recrutement s'est bien passé tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- Agroalimentaire, nous avons 3 groupes non remplis au lieu de 4 les années précédentes.

Cela est dû notamment au concours C2 (14 places vacantes), au concours A BPCST (12 places vacantes) mais aussi au concours étranger BE (4 places vacantes).

A noter cette année un recrutement sur la banque CC INP Physique-Chimie.

20 étudiants issus du CyPI intègrent la 1<sup>ère</sup> année du cursus ingénieur (5 places vacantes suite à des réorientations).

La réforme des DUT a eu un impact sur le recrutement. La plupart des étudiants sont restés en IUT et n'ont pas passé de concours cette année.

En apprentissage,

Les effectifs recrutés sont similaires à ceux de l'année dernière malgré un vivier au niveau national en baisse mais des places restent vacantes.

En agronomie, 2 étudiants n'ont pas encore trouvé de contrats d'apprentissage (ils ont jusqu'au 30 novembre).

Jean-Michel Drouet décrit le contexte prévisible pour les prochaines campagnes, compte tenu des réformes de l'enseignement secondaire et supérieur et de la démographie qui amorce une baisse du nombre de bacheliers, le recrutement risque d'être confronté au mieux à une stagnation du vivier des candidats, au pire, à de nouvelles baisses alors que la demande de notre tutelle est d'augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés.

Le plan d'action pour le recrutement pour la session 2024 est le suivant:

- L'école va poursuivre les actions récurrentes : 2 Journées Portes Ouvertes (en présentiel le mercredi 7 Février 2024 / A distance date à venir), un plateau TV consacré à l'apprentissage mardi 21 novembre 2024, participation à des salons (Paris, Dijon, Lyon).
- Les déplacements de nos étudiants dans les forums « Grandes écoles » de leurs établissements d'origine démarrent fin octobre. Cette année, nous les développons aussi pour que les 1<sup>ères</sup> années du cursus ingénieur issus de CyPI aillent dans leurs lycées d'origine.
- Poursuites des autres actions contribuant à la promotion des formations de l'Institut Agro Dijon (Cordées de la Réussite, Projet « PARÉPOUR » accompagnement des BTSA vers la formation d'ingénieur en l'élargissant au concours pour entrer en classe passerelle, aux formations BTS de l'EN).
- Travail avec les lycées de la région qui ont des classes préparatoires A BPCST, notamment pour leurs étudiants démissionnaires en fin de 1<sup>ère</sup> année.

Par ailleurs, il a été acté au niveau national la possibilité de modifier l'appellation de notre formation agroalimentaire au niveau de notre communication mais aussi de l'arrêté des places au concours et de la

plateforme sur laquelle les étudiants candidatent. Le diplôme reste « ingénieur spécialité agroalimentaire » mais l'intitulé du cursus devient « ingénieur en alimentation durable ».

Un groupe de travail a été mis en place, piloté par AGREENIUM et auquel nous participons, sur l'attractivité des formations ingénieur Agro, avec une feuille de route et un plan d'action dès cette année universitaire.

Par ailleurs, nous contribuons aussi au projet « HERCULE » visant à créer une préparation au concours de la voie « Licence ».

L'Institut Agro a rempli les objectifs qui lui avaient été assignés en termes d'augmentation d'effectifs à la condition de remplir les places ouvertes

#### ***Places aux concours 2024***

*(Voir document en annexe 1)*

Dans ce contexte, la DGER nous a demandé notre proposition de places pour les concours communs en juillet (voir document joint). Cette proposition a été faite avec une cible pédagogique identique à celle de la session 2023. A noter les places pour le nouveau concours agrovéto post BTSA (places 2024 pour intégration 2025) avec un engagement à proposer le même nombre de place que le concours C à la session 2023.

Stéphane GUYOT ajoute que c'est difficile de se projeter pour les places des cypi car une partie des enseignements sont faits à l'uB. Par ailleurs, l'ESIREM change de statut.

François ROCHE-BRUN répond que le statut pour ESIREM ne change pas mais juste son nom. Il ajoute que les classes prépa ne remplissent plus. Il faut regarder s'il n'y a pas quelque chose à faire au niveau des prépas intégrées.

Etienne GAUJOUR intervient pour dire que peut-être serait-il intéressant de monter une prépa entre les trois écoles de l'IA.

François ROCHE-BRUN indique que le GEIPI est le seul concours qui nous rapporte de l'argent. De plus, cette proposition serait difficile pour des raisons géographiques. La carte du geipi polytech reste la plus intéressante.

Juliette BUSUTILL et Mathieu GRIZEL insistent sur l'importance d'expliquer la formation agroalimentaire auprès des étudiants car ce domaine reste vague pour eux.

#### **4. Démarrage travail CTI, recommandations mi-parcours et FISA AG**

*(Voir document en annexe 2)*

Nathalie CAYOT rappelle qu'en 2021, la CTI a réalisé un audit pour le renouvellement de l'accréditation des formations d'ingénieur jusqu'en 2028-2029. En raison de l'accréditation octroyée pour seulement 3 ans pour la formation FISA agronomie (comme pour toute nouvelle formation), un nouveau dossier devra être déposé en 2024 à la CTI pour prolonger l'accréditation.

#### **5. Contrat apprentissage en 3A**

Sabine PETIT intervient pour expliquer la mise en place de l'alternance à l'Institut Agro au fil des années. (Contrat de professionnalisation et apprentissage). Elle poursuit sur l'opportunité que représenterait l'ouverture de l'apprentissage aux élèves de 3A. Un dossier sera déposé auprès de la CTI pour ouvrir la formation ingénieur par apprentissage pour la 3A dès la rentrée 2024.

## 6. Fiches RNCP ingénieur

*(Voir documents en annexe 3)*

Les fiches RNCP sont valables jusqu'au 31 décembre 2023. Un travail en interne a été réalisé pour identifier l'approche par compétence.

Sabine PETIT explique que le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) permet de rendre lisibles et compréhensibles les certifications en terme de compétences, d'évaluation et de métiers cibles à des étudiants et employeurs potentiels. Ces fiches sont valides seulement pour une durée de cinq ans et ce, afin d'assurer une amélioration continue des formations.

## 7. Feuille de route rénovation formations d'ingénieur

*(Voir document en annexe 4)*

Nathalie CAYOT présente le travail sur la rénovation des formations d'ingénieurs ainsi que le plan d'actions à mettre en œuvre.

Marielle BERRIET-SOLLIEC insiste sur l'importance de prendre en compte l'avis des étudiants à travers l'évaluation des enseignements.

Lucie POUPARD et Juliette BUSUTILL ajoutent que le plus efficace pour associer les élèves est de faire un sondage en présentiel en amphi et non un envoi électronique. Il est également important de rendre ce moment obligatoire pour avoir l'avis de tous.

## 8. Validation volume REH Projet innovant I-FISA « enseigner les transitions » - (avis)

Marielle BERRIET-SOLLIEC présente l'expérimentation d'un mode de pédagogie de projet participatif au sein de la formation des élèves-apprentis en agronomie IFISA-AG : il s'agit de coordonner 4 projets B qui visent à fédérer les enseignements de S7 (2<sup>ème</sup> année) *(voir document en annexe)*.

La mise en place de cette expérimentation nécessite de proposer une équivalence horaire liée à la ligne « innovation pédagogique » de la grille d'équivalence horaire avec un vote (en vue d'un vote ultérieur à la Commission des enseignants).

|                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>La vice-présidente propose aux membres de la CEVE de se prononcer sur la modification de la grille d'équivalence horaire</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                     |
|-------------------------------------|
| Pour 18<br>Contre 0<br>Abstention 1 |
|-------------------------------------|

## 9. Bilan de la Contribution de Vie étudiante et Campus (CVEC) – (avis)

*(Voir document en annexe 5)*

Une partie des fonds contribution vie étudiante et de campus (CVEC) collectée par le CROUS est ensuite reversée aux établissements d'enseignement supérieur. Les instances doivent se prononcer sur la répartition de l'utilisation de ces crédits L'avis de la CEVE est requis avant une présentation en conseil d'école de l'Institut Agro Dijon et, après consolidation à 3 écoles, en CA de l'Institut Agro.

Bénédicte MACÉ présente la la répartition de la CVEC reversée pour l'année 2022-2023 pour un montant de 14 133 euros :

- Subventions aux associations étudiantes (30% minimum) 19 340 €.
- Médecine préventive (15% minimum) 13 902.33 €

La vice-présidente propose aux membres de la CEVE d'approuver la répartition des fonds CVEC

Pour 15  
Contre 0  
Abstention 4

## 10. Élaboration du plan d'action SDVE

*(Point supprimé ; envoi par mail)*

## 11. Subventions annuelles aux associations (fonds associatif) – (avis)

*(Voir document en annexe 6)*

L'Institut Agro Dijon verse des subventions aux associations étudiantes de l'école via deux dispositifs :

- L'attribution d'une subvention annuelle (communément Fonds associatifs). C'est un financement propre de l'école destiné à participer au fonctionnement courant de l'association (en complément des éventuelles adhésions, ...).
- Part de l'école dans la demande de subvention Soutien aux Initiatives des Associations Etudiantes (SIAE) du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté financée par la CVEC. C'est un financement destiné à des actions.

Cette décision porte sur le premier dispositif.

Bénédicte MACÉ présente un tableau récapitulant les attributions de subventions des années antérieures

La demande initiale de subvention par les associations étudiantes pour l'année 2024 s'élevait à 39 975 €.

Compte tenu du contexte budgétaire serré, le montant global des subventions octroyées est réduit de 9 000€ par rapport à l'année dernière soit un montant total à répartir de 31 220€ pour 2024

Compte-tenu des débats récurrents, chaque année, sur le budget accordé au gala, Marielle BERRIET-SOLLIEC propose aux membres de la CEVE de se prononcer sur 3 possibilités de vote :

- 1/ Soit un vote pour une diminution des crédits, d'un même montant, à toutes les associations,
- 2/ Soit une baisse de 4 500 euros des fonds pour le gala en répartissant le reste de l'enveloppe équitablement entre toutes les associations,
- 3/ Soit diminuer les fonds pour le gala à hauteur de 9 000 euros en ne touchant pas au budget attribué aux autres associations.

| <b>Demandes Subvention 2024</b>                   | <b>arbitrages CEVE 05/10/2023</b> |         |                    |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------|---------|--------------------|-----------------|
| 550 €                                             |                                   | -15,21% | -83,66 €           | 466 €           |
| 600 €                                             |                                   | -15,21% | -91,26 €           | 509 €           |
| 460 €                                             |                                   | -15,21% | -69,97 €           | 390 €           |
| 11 000 €                                          |                                   | -15,21% | -1 673,10 €        | 9 327 €         |
| 11 000 €                                          |                                   | -15,21% | -1 673,10 €        | 9 327 €         |
| 12 000 €                                          | -4 500 €                          |         |                    | 7 500 €         |
|                                                   |                                   |         |                    |                 |
|                                                   |                                   |         |                    |                 |
| 370 €                                             |                                   | -15,21% | -56,28 €           | 314 €           |
| 2 115 €                                           |                                   | -15,21% | -321,69 €          | 1 793 €         |
| 500 €                                             |                                   | -15,21% | -76,05 €           | 424 €           |
| 1 380 €                                           |                                   | -15,21% | -209,90 €          | 1 170 €         |
| <b>39 975 €</b>                                   | <b>35 475 €</b>                   |         | <b>-4 255,00 €</b> | <b>31 220 €</b> |
| objectif 31 220 (-9 000 par rapport à an dernier) |                                   |         |                    |                 |
| -8755 par rapport aux demandes soit -21,9%        |                                   |         |                    |                 |

Stéphane GUYOT pense qu'il ne faut pas pénaliser financièrement les associations qui touchent à l'humain.

Etienne GAUJOUR propose de prendre en considération les actions des associations et non les montants.

**Les membres du CEVE approuvent la proposition n°2 avec**

Pour 15  
Contre 0  
Abstention 0

**et la proposition n°3 avec**

Pour 3  
Contre 0  
Abstention 1

## 12. Points présentés mais qui feront l'objet d'un vote électronique fin octobre début novembre :

- Trouver mon master – capacité d'accueil – calendrier recrutement

*(Voir document en annexe 7*

Bénédicte MACE indique que les capacités d'accueil des Masters des mentions STAAE et AETPF ainsi que les calendriers de recrutement seront validés prochainement par consultation électronique.

**Les membres de la CEVE se prononcent par voie électronique sur les capacités d'accueil et les calendriers des formations des mentions de Master AETPF et STAAE**

Pour 10  
Contre 0  
Abstentions 2

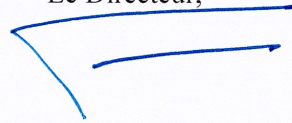
Fin de la séance à 17h30

**Prochain CEVE le jeudi 8 février 2024**

Fin de la séance à 17h30

**Prochain CEVE le jeudi 8 février 2024**

Le président de la commission,  
Le Directeur,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping initial 'F' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

François ROCHE-BRUYN



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## ANNEXE 1

# Analyse recrutement 2023 – places aux concours 2024

CEVE 05 octobre 2023

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT



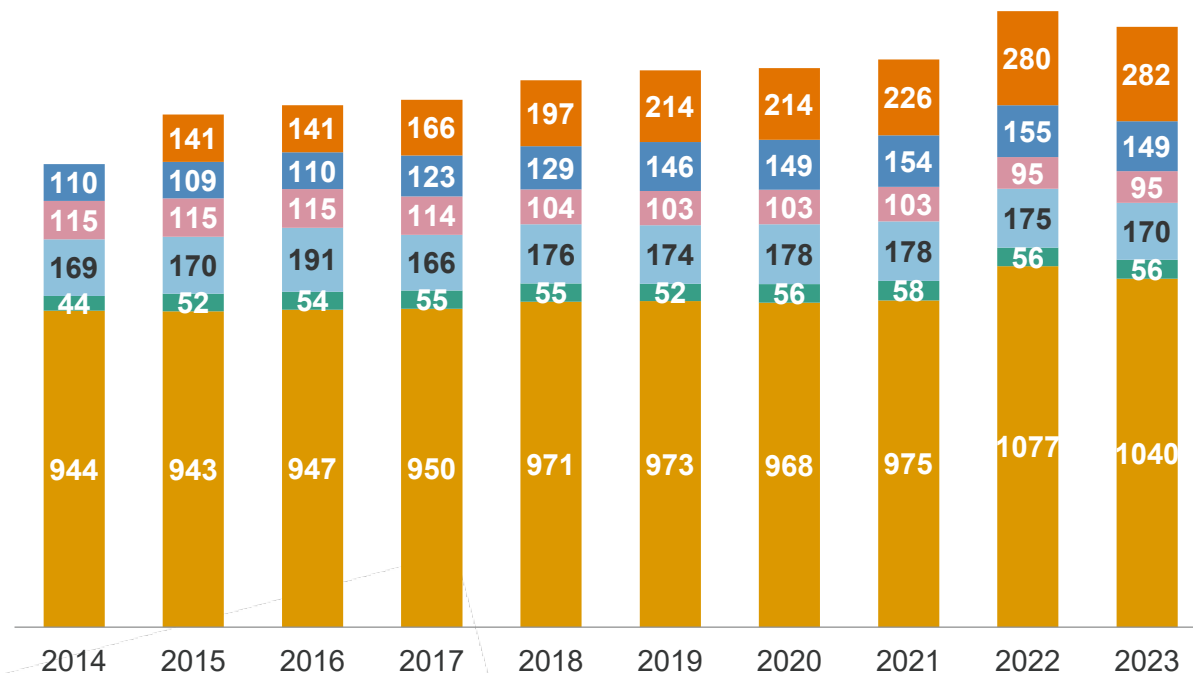
# Le contexte du recrutement 2023

## Les réformes et leurs conséquences

- BUT, formation en 3 ans, remplace le DUT, formation en 2 ans.  
Les candidats 2023 étaient en BUT2 : ils ont préféré poursuivre en BUT 3.
- Baisse des candidats aux concours Agro, notamment des CPGE BCPST, concurrencées par l'admission post-bac dans les formations vétérinaires :
  - dans les écoles nationales vétérinaire depuis 2021 (220 places en 2023)
  - dans le privé depuis 2022 (120 places).
- Malgré l'accès au concours B ré-ouverts en L2 et L3 depuis 2021, le nombre de candidats à ce concours baisse.
- Quelques démissions d'étudiants entrés en CyPI en 2021 : 1ers diplômés du nouveau bac général, effet COVID ? C'est la promotion qui entre en cycle ingénieur en 2023.

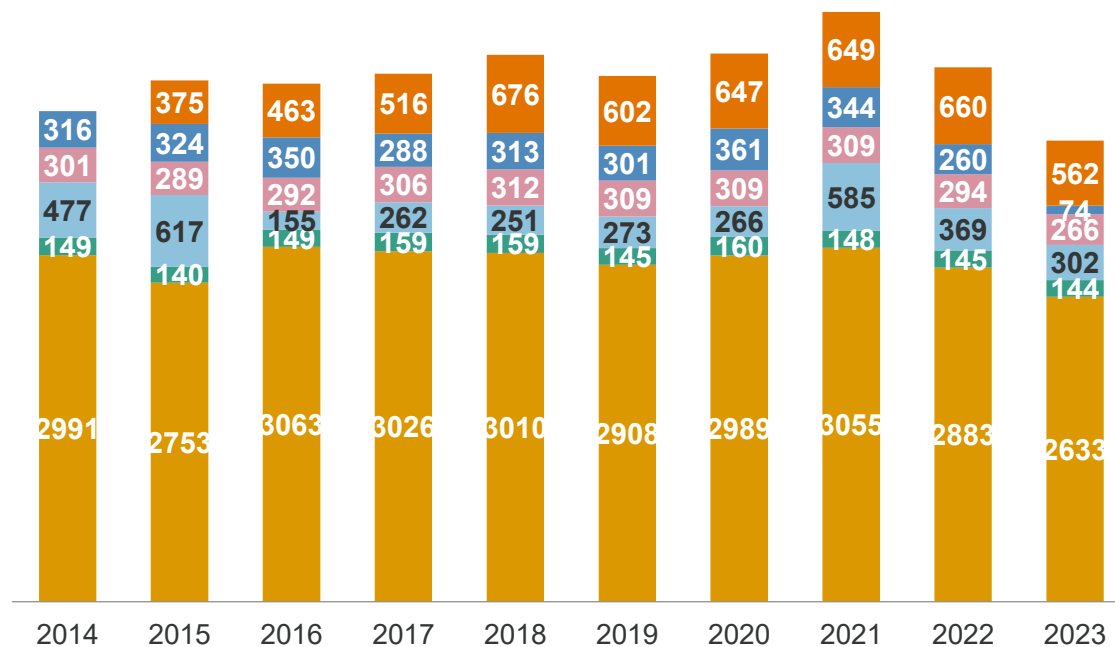
# Le contexte du recrutement 2023

Places



Candidats

-22% entre 2021 et 2023



■ ABCPST ■ ATB ■ B ■ C ■ C2 ■ APPRENTISSAGE

# RECRUTEMENT DES ELEVES INGENIEURS

## Rentrée 2023

| Concours           | Agroalimentaire |           | Agronomie  |            | Agronomie civil |           | Agronomie fonctionnaire |           | Ensemble   |            |
|--------------------|-----------------|-----------|------------|------------|-----------------|-----------|-------------------------|-----------|------------|------------|
|                    | Places          | Intégrés  | Places     | Intégrés   | Places          | Intégrés  | Places                  | Intégrés  | Places     | Intégrés   |
| A BIO              | 39              | 27        | 55         | 60         | 23              | 28        | 32                      | 32        | 94         | 87         |
| A TB BIO           | 3               | 3         | 3          | 3          | 3               | 3         |                         |           | 6          | 6          |
| B BIO              | 9               | 7         | 9          | 11         | 3               | 5         | 6                       | 6         | 18         | 18         |
| C BIO              | 7               | 6         | 10         | 12         | 6               | 8         | 4                       | 4         | 17         | 18         |
| C2                 | 16              | 2         | 7          | 0          | 7               | 0         |                         |           | 23         | 2          |
| CyPi               | 25              | 20        | 25         | 24         | 25              | 24        |                         |           | 50         | 44         |
| CC INP             | 4               | 1         |            |            |                 |           |                         |           | 4          | 1          |
| BE                 | 5               | 1         | 3          | 1          | 3               | 1         |                         |           | 8          | 2          |
| <b>TOTAL FISE</b>  | <b>108</b>      | <b>67</b> | <b>112</b> | <b>111</b> | <b>70</b>       | <b>69</b> | <b>42</b>               | <b>42</b> | <b>220</b> | <b>178</b> |
|                    |                 |           |            |            |                 |           |                         |           |            |            |
| Apprentissage FISA | 25              | 22        | 22         | 19         | 22              | 19        |                         |           | 47         | 41         |
| <b>TOTAL</b>       |                 |           |            |            |                 |           |                         |           | 267        | 219        |

CYPI : 23 AA et 27 AG

18/12/2023

Concours Interne IAE : 10 / 10

on - F

Concours DE

AA : 3 / 5

AG : 2 / 5

# RECRUTEMENT DES ELEVES INGENIEURS Rentrée 2023

- Un public toujours diversifié, la proportion des lauréats du concours A BCPST remonte légèrement 64% en 2016 ; 45% en 2019, 39% en 2020, 37,5% en 2022, 39,7 % en 2023
- Concours A BCPST : Rang moyen global stable – mais baisse pour les IAE  
Evolution des vœux contrastée selon les spécialités

| Concours A BCPST |      | Agroalimentaire | Agronomie civil | Agronomie IAE | Ensemble ASD | Ensemble ESA |
|------------------|------|-----------------|-----------------|---------------|--------------|--------------|
| Vœu moyen        | 2018 | 5,3             | 4,4             | 3,5           | 4,3          | 2,9          |
|                  | 2019 | 3,7             | 4,8             | 4,4           | 4,3          | 3,0          |
|                  | 2020 | 6,1             | 5,2             | 3,5           | 5,0          | 3,7          |
|                  | 2021 | 4,8             | 4,2             | 2,7           | 4,0          | 3,0          |
|                  | 2022 | 4,2             | 4,3             | 4,4           | 4,3          | 3,2          |
|                  | 2023 | 4,6             | 2,9             | 3,6           | 3,7          | 2,6          |
| Rang moyen       | 2018 | 1832            | 1632            | 1625          | 1694         | 1120         |
|                  | 2019 | 1773            | 1601            | 1529          | 1642         | 1126         |
|                  | 2020 | 1936            | 1603            | 1328          | 1633         | 1150         |
|                  | 2021 | 1836            | 1681            | 1390          | 1658         | 1149         |
|                  | 2022 | 1790            | 1589            | 1487          | 1644         | 1119         |
|                  | 2023 | 1794            | 1517            | 1644          | 1649         | 1145         |

Source : Service des  
Concours des Ecoles  
d'Ingénieurs, 2017 à 2023

- Les filières qui remplissent facilement : Geipi Polytech en Agronomie  
A BIO en Agronomie
- Les plus grosses difficultés : Toutes les voies en Agroalimentaire



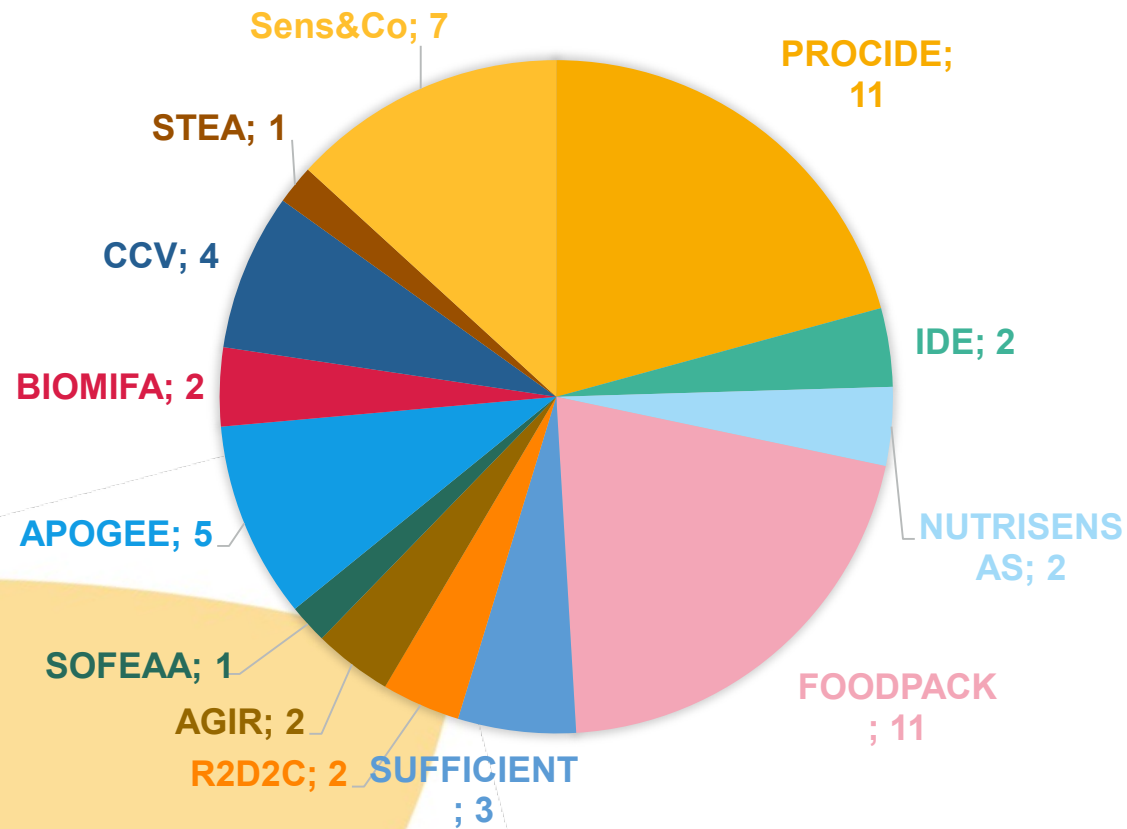
# Effectifs 2023-24

|                      |                 |                   |    |     |
|----------------------|-----------------|-------------------|----|-----|
| Ingénieurs FISE AA   |                 | 280 (+16 césures) |    | 746 |
| Ingénieurs FISE AG   |                 | 344 (+21 césures) |    |     |
| Ingénieurs FISA AA   |                 | 65                |    |     |
| Ingénieurs FISA AG   |                 | 40                |    |     |
| VAE Ingénieurs       |                 | 3                 |    |     |
| IAE Concours Interne |                 | 14                |    |     |
| CyPI 1               |                 | 51                |    | 98  |
| CyPI 2               |                 | 47                |    |     |
| AETPF                | M1 Agroécologie | 25                | 75 | 157 |
|                      | M2 Agroécologie | 22                |    |     |
|                      | M1 GETIA        | 12                |    |     |
|                      | M2 GETIA        | 16                |    |     |
| STAAE                | M1 P²Food       | 13                | 56 |     |
|                      | M2 P²Food       | 13                |    |     |
|                      | M1 MP²          | 14                |    |     |
|                      | M2 MP²          | 16                |    |     |
| Psychologie          | M2 IFPE         | 22                | 22 |     |
| NSA                  | M2 ESCAI        | 4                 | 4  |     |

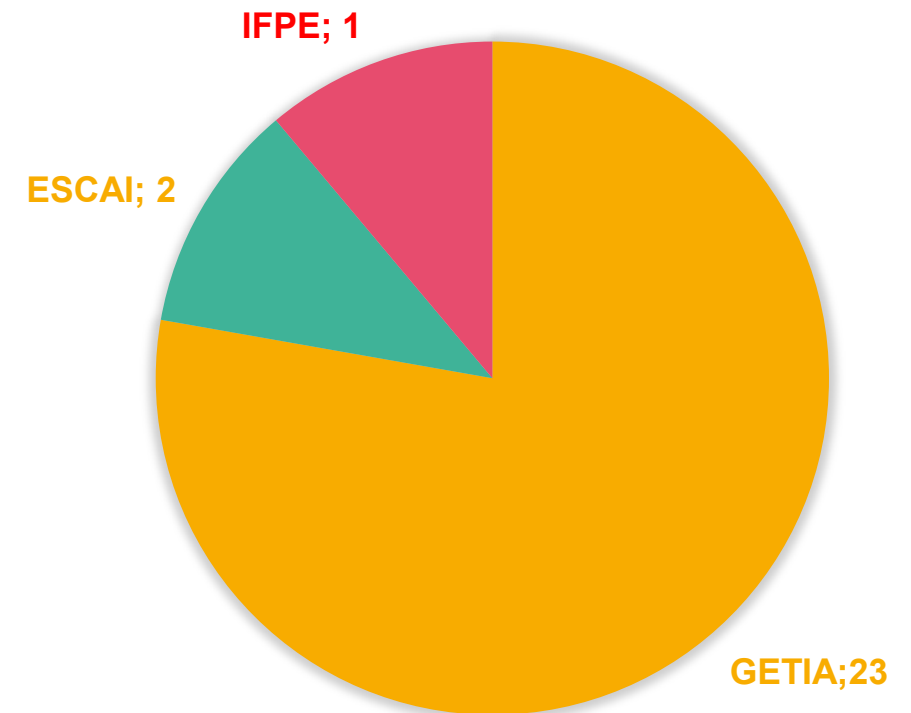
**1001**  
**inscriptions**  
(21 doubles  
diplômes)

# 79 Contrats de Professionnalisation

## 53 EN FORMATION D'INGÉNIEUR



## 26 EN MASTERS (ET 9 AUTRES TYPE DE FORMATION CONTINUE)



# Anticiper 2024

- Un retour des étudiants des IUT maintenant qu'ils sortent diplômés de niveau licence, 180 ECTS ?
- Attractivité de la formation d'ingénieurs des sortants de l'Université ?
- Quels effets à attendre du nouveau concours réservé aux diplômés BTS/A pour les formations ingénieurs ?
- Le bac général reste à 2 spécialités : modification des profils d'étudiants, fort impact pour l'ESA car baisse du nombre de filles avec des doublettes scientifiques, ...
- Augmenter le vivier du concours GEIPI POLYTECH et point de vigilance sur la compréhension des dénominations des concours
- Travail avec les CPGE sur les démissions en cours de 1<sup>ère</sup> année ?

## Nouvelles appellations des concours

|       |                                                                           |
|-------|---------------------------------------------------------------------------|
| A BIO | Voie « CPGE BCPST »                                                       |
| A TB  | Voie « CPGE TB »                                                          |
| B BIO | Voie « Licence » (ouvert aux L2 et L3)                                    |
| C BIO | Voie « BTSA et BTS » pour entrer en « classe agro veto post BTSA et BTS » |
| C2    | Voie « BUT » (ouvert aux L2 et L3)                                        |

# Plan d'actions

## Au niveau local :

- 2 Journées Portes Ouvertes :  
en présentiel le mercredi 7 Février 2024 / A distance *date à venir*
- Un plateau TV consacré à l'apprentissage mardi 21 novembre 2024
- Reprise de la campagne des Forums « Grandes Ecoles », salons (Paris, Dijon, Lyon)
- Poursuites des autres actions contribuant à la promotion des formations de l'IAD (Cordées de la Réussite, Projet « PARÉPOUR » accompagnement des BTSA vers la formation d'ingénieur» en l'élargissant aux formations BTS de l'EN).

## Au niveau national, participation :

- au groupe de travail sur l'attractivité des formations AGRO piloté par AGREENIUM ;
- au groupe de travail sur la promotion des formations AGRO par apprentissage ;
- à l'action du projet « HERCULE » visant à créer une préparation au concours de la voie « Licence »

# Cadre places session 2024

- Être dans la cible pédagogique (4 groupes TD 26 - 104 en AA et 4 groupes TD 28 - 112 en AG).
- Anticiper les évolutions du nombre de candidatures du fait des différentes réformes : classe agrovéto post BTSA (places N pour intégration N+1). Engagement à proposer le même nombre de place que le concours C à la session 2023
- Prendre en compte nos difficultés récurrentes de remplissage en agroalimentaire sur les concours A et surtout B et C.
- Augmenter les effectifs en FISA AG (places au concours 1A et/ou passage de FISE 1A à FISA 2A).
- Concours GEIPI Polytech : les places qui figurent dans le tableau sont celles de l'entrée en cycle préparatoire.  
Anticiper l'érosion habituelle de 2 à 4 étudiants. A noter que, lors de l'entrée en 1ère année FISE, nous accueillons régulièrement 1 ou 2 étudiants de cycle préparatoire effectué dans d'autres écoles, principalement en AG.

# Proposition places session 2024

| Session 2024                                  | Ingénieur AA                           | Ingénieur Agro                          |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Voie A BIO                                    | 40 (+1 C)                              | 60 (+3 C2+2C)                           |
| Voie A TB BIO                                 | 3                                      | 3                                       |
| Voie B BIO                                    | 9                                      | 9                                       |
| Voie C BIO                                    | 6 (-1)                                 | 8 (-2)                                  |
| Voie C2 (DUT/BUT)                             | 12 (-4)                                | 4 (- 3)                                 |
| Banque CCINP – filière<br>PC - chimie         | 4 (pas en surnombre C2)                |                                         |
| Voie Apprentissage                            | 25                                     | 25 (+3)                                 |
| Concours étrangers DE                         | 5                                      | 5                                       |
| Concours étrangers<br>hors DE                 | 5                                      | 3                                       |
| Concours GEIPI<br>Polytech                    | 27 (+1)                                | 27 (+2)                                 |
| Classe agrovéto post<br>BTSA (places N+1)     | 7 (identique nb places C session 2023) | 10 (identique nb places C session 2023) |
| Total places 2024 pour<br>intégration en 2024 | 136                                    | 144                                     |
| Total places 2024 pour<br>intégration en 2025 | 7                                      | 10                                      |



# Places session 2023

| Session 2024                                  | Ingénieur AA      | Ingénieur Agro |
|-----------------------------------------------|-------------------|----------------|
| Voie A BIO                                    | 39                | 55             |
| Voie A TB BIO                                 | 3                 | 3              |
| Voie B BIO                                    | 9                 | 9              |
| Voie C BIO                                    | 7                 | 10             |
| Voie C2 (DUT/BUT)                             | 16                | 7              |
| Banque CCINP – filière<br>PC - physique       | 4 (en surnombre ) |                |
| Voie Apprentissage                            | 25                | 22             |
| Concours étrangers DE                         | 5                 | 5              |
| Concours étrangers<br>hors DE                 | 5                 | 3              |
| Concours GEIPI<br>Polytech                    | 26                | 25             |
| Total places 2023 pour<br>intégration en 2023 | 139               | 139            |

# ANNEXE 2

## Démarrage travail CTI, recommandations mi-parcours et FISA AG

Le dernier audit CTI (2021) de nos formations d'ingénieur a abouti au renouvellement de nos accréditations pour une durée maximale (jusqu'en 2028-2029), excepté pour la formation FISA agronomie qui est une nouvelle formation (accréditée jusqu'à la fin de l'année 2024-2025). A mi-parcours (courant 2024) nous devons donc soumettre à la CTI un dossier pour demander la prolongation de l'accréditation jusqu'en 2028-2029.

Le dossier doit en particulier montrer la façon dont nous avons pris en compte les recommandations de la CTI qui étaient les suivantes :

### Pour l'école et/ou pour l'ensemble des spécialités :

- S'assurer de l'appropriation du projet stratégique par le personnel mais également par les élèves et alumni afin d'éviter de fragiliser le sentiment d'appartenance, essentiellement du fait du double ancrage local (UBFC) et national (Institut Agro) ;
- Poursuivre le déploiement de la démarche qualité en mettant notamment en place les indicateurs de pilotage des différents processus prioritaires de l'école ;
- Impliquer les étudiants dans la démarche d'amélioration continue particulièrement dans l'élaboration des questionnaires d'évaluation des enseignements et formalisation des retours d'informations sur les actions correctives ;
- Poursuivre la démarche compétences et s'assurer de son appropriation par le corps enseignant et par les élèves ; pour toutes les spécialités et voies d'accès retravailler les compétences par blocs, indiquer l'évolution dans l'acquisition des compétences (via les tableaux croisés UE/compétences), préciser les modes d'acquisition des compétences, etc. ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Mettre en place des dispositifs « école » ou propres à chacune des spécialités permettant d'améliorer la mobilité internationale entrante ;
- Mettre la mobilité sortante des apprentis en conformité avec R&O et préciser dans le règlement des études les obligations de mobilité internationale (FISE et FISA) ainsi que les durées minimales de stage pendant la scolarité en FISE (et notamment de 14 semaines minimum en entreprise) ;
- Organiser une meilleure intégration des élèves fonctionnaires et des apprentis dans la vie et les activités de l'école ;
- Être vigilant à l'employabilité des diplômés notamment en termes d'embauches au niveau cadre.

### Pour les deux spécialités FISE « Agroalimentaire » et « Agronomie » :

- Renforcer les enseignements liés au numérique en liaison avec l'évolution des métiers visés ;
- Poursuivre le développement de la pédagogie par projet et par conséquent la réduction du nombre d'heures de face à face pédagogique prévues dans les maquettes.

### Pour la spécialité FISA « Agroalimentaire » :

- Analyser très précisément le placement et les emplois des premières promotions d'ingénieurs formés dans la spécialité agroalimentaire par la voie de l'apprentissage.

### Pour la spécialité FISA « Agronomie » :

- Élaborer une stratégie de communication et de promotion de la formation initiale sous statut d'apprenti auprès des entreprises relevant du secteur de l'agronomie.

Les éléments de réponse et de prise en compte de ces recommandations sont suivis dans notre système qualité. Le tableau de bord de suivi montre que la majorité des recommandations sont déjà œuvre. Certaines sont en cours et nous avons à montrer le plan d'actions pour les faire aboutir d'ici 2028-2029.

Un premier groupe de travail (direction, DEVE, responsable qualité, coordonnateur FISA agronomie) est constitué pour la partie du dossier qui concernera la FISA Agronomie et s'est réuni début octobre.

Quand ce processus d'écriture du dossier pour la CTI sera avancé, il sera présenté aux instances au printemps ou à l'été 2024.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



L'INSTITUT  
**agro** Dijon

## ANNEXE 3

# Fiches RNCP Ingénieur Institut Agro Dijon

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

# Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

**RNCP** = Recensement de la liste de tous les diplômes et titres à vocation professionnelle.

**Certification professionnelle** = acte par lequel un organisme certificateur atteste, à l'issue d'un processus d'évaluation, qu'une personne maîtrise, par la formation initiale ou continue, ou par son expérience professionnelle, ou par une démarche individuelle, un ensemble de compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier et qu'elle sera en mesure d'exercer les activités professionnelles associées, avec un niveau de responsabilité et d'autonomie bien défini.

L'inscription au RNCP atteste d'un niveau de qualification officiel.

Pour la prise en compte de l'évolution des métiers et des compétences émergentes, la loi de 2018 (liberté de choisir son avenir professionnelle) prévoit une révision de toutes les certifications au maximum tous les 5 ans.

➔ Proposer des formations répondant aux besoins du marché de l'emploi en dotant les travailleurs des compétences adaptées et en permettant aux entreprises des recrutements répondant à leurs nouveaux besoins.

## Fiches RNCP ?

**Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP** permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

Elles sont définies notamment par :

- **Un référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.
- **Un référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.
- **Un référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis

Les certifications professionnelles sont classées par niveau de qualification et domaine d'activité [...] et sont constituées de **blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.** »

# Fiches RNCP Ingénieur de l'Institut Agro Dijon

Échéance de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Recommandation de la CTI de ré-écrire les fiches RNCP en blocs de compétences (+ développement de l'approche par compétences dans les cursus de formation)

Indispensable pour bénéficier des financements alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) et financement FC (CPF...)

==> Travail sur les blocs de compétences avec l'équipe enseignante (GT, ateliers...)  
+ professionnels et étudiants (conseil de perfectionnement)

## 6 blocs de compétences

- ① Réaliser un diagnostic
- ② Concevoir et piloter des projets
- ③ Gérer la production et la qualité
- ④ Accompagner le changement (dont adaptation aux enjeux sociaux et environnementaux)
- ⑤ Manager une équipe
- ⑥ Développer son parcours professionnel

## Déclinaison spécifique par spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

### Description d'un bloc au travers de :

- référentiel d'activités
- référentiel de compétences
- référentiel d'évaluation (critères d'évaluation + modalités d'évaluations)

# Blocs de compétences – Ingénieur de l'Institut Agro Dijon

## Ingénieur spécialité agroalimentaire

Réaliser un diagnostic de système de production alimentaire, ou d'impact d'une activité sur son milieu

**C1** : Réaliser un état des lieux d'un système de production ou d'une activité en adoptant une démarche scientifique.

Mobiliser les ressources scientifiques et techniques en sciences de aliments et génie des procédés.

Effectuer une veille scientifique avec une conscience critiques des savoirs.

**C2** : Inclure dans un diagnostic d'un système de production ou d'une activité les enjeux de l'entreprise et de son environnement pour une approche systémique. Prendre en compte les dimensions techniques, économiques, réglementaires, sociales, éthiques de ces enjeux.

Prendre en compte les principes du développement durable, et les transitions.

## Ingénieur spécialité agronomie

Réaliser un diagnostic de système de production agricole, d'organisation, d'impact d'une activité sur son milieu

**C1** : Réaliser un état des lieux d'un système de production ou d'une activité en adoptant une démarche scientifique.

Mobiliser les ressources scientifiques et techniques en agronomie et sciences sociales

Effectuer une veille scientifique avec une conscience critiques des savoirs.

**C2** : Inclure dans un diagnostic d'un système de production agricole ou d'une activité les enjeux de l'entreprise et de son environnement pour une approche systémique.

Prendre en compte les dimensions techniques, économiques, réglementaires, sociales, éthiques de ces enjeux.

Prendre en compte les principes du développement durable, et les transitions.

# Blocs de compétences – Ingénieur de l'Institut Agro Dijon

## Ingénieur spécialité agroalimentaire

Concevoir et piloter des projets appliqués à l'alimentation

C3 : Définir les attendus et les objectifs d'un projet appliqué à l'alimentation.  
Rédiger une note de cadrage

C4 : Planifier et conduire un projet appliqué à l'alimentation.  
Mobiliser les outils de conduite de projet.

Gérer les ressources (moyens humains, matériels et financiers).  
Définir le rôle des contributeurs, en répartissant les tâches  
Identifier les risques.

Choisir et formaliser une méthode de conduite de projet.  
Gérer de façon agile le projet (ajustement et adaptation au fil de l'eau, notamment les délais, les moyens et les objectifs avec le commanditaire).

C5 : Concevoir et déployer une réponse à un problème appliqué à l'alimentation.  
Respecter la note de cadrage (notamment faisabilité technique, économique, réglementaire).  
Mobiliser des ressources et expertises scientifiques, en tenant compte des attendus de la société et l'éthique de la profession.  
Faire preuve de créativité et mobiliser des techniques de co-construction.  
Apporter des solutions concrètes, testées et valides (dispositifs, produits, prototypes, méthodes, analyses...).

## Ingénieur spécialité agronomie

Concevoir et piloter des projets appliqués à l'agriculture, aux territoires, à l'environnement

C6 : Communiquer avec les parties prenantes d'un projet appliqué à l'alimentation.  
Impliquer les parties prenantes dans une démarche co-construite.  
Rendre compte de l'analyse réalisée et de l'avancée du projet avec une posture et un vocabulaire professionnel adaptés au public.

Argumenter la proposition avec des faits scientifiques valides et fiables hautement spécialisés.  
Assumer la responsabilité de ses choix.

C7 : Evaluer la conduite du projet et l'atteinte des résultats par rapport aux objectifs visés.  
Construire et utiliser un outil d'évaluation adapté à la situation (définition d'indicateurs, critères et seuils de réussite).  
Garder un esprit critique et prendre du recul sur les attendus, la méthode utilisée et les résultats obtenus pour le cas échéant affiner ou donner une suite au projet.  
Avoir une analyse réflexive sur la conduite du projet.

# Blocs de compétences – Ingénieur de l'Institut Agro Dijon

## Ingénieur spécialité agroalimentaire

### Gérer la production et la qualité d'un système de transformation alimentaire durable

**C8** : Organiser et planifier les ateliers de transformation afin d'optimiser la production

Respecter la discrétion et la confidentialité industrielle.

Utiliser une méthodologie et un outil de planification efficace et fiable (ordonnancement).

Anticiper l'approvisionnement des lignes / de l'atelier.

Tenir compte de la saisonnalité.

Prendre en compte les aspects logistiques

Appliquer les outils du contrôle de gestion.

Appliquer des principes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

**C9** : Organiser et planifier les ateliers de transformation en situation de transitions.

Adapter l'organisation à des aléas de toute nature (une situation de changement ou d'accroissement de contraintes ou d'opportunités).

Comprendre les enjeux économiques de la filière, du marché, du territoire, à l'échelle nationale et internationale.

Prendre en compte l'évolution technique et scientifique.

**C10** : Manager la qualité afin de contrôler et analyser les produits.

Identifier et évaluer les risques Hygiène, Sécurité, Environnement.

Appliquer les normes internes/externes de l'entreprise et de la réglementation.

Connaître les procédures qualité et en produisant des nouvelles.

Mettre en place et suivre des indicateurs de production.

Évaluer la qualité des produits en fin de ligne, lors d'étapes intermédiaires.

## Ingénieur spécialité agronomie

### Gérer un agrosystème durable

**C8** : Organiser et planifier un agrosystème afin de l'optimiser

Respecter la discrétion et la confidentialité.

Appliquer les outils de gestion.

Anticiper l'approvisionnement de l'atelier de production agricole

Tenir compte de la saisonnalité.

Appliquer des principes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

**C9** : Organiser et planifier agrosystème en situation de transitions.

Adapter l'organisation à des aléas de toute nature (une situation de changement ou d'accroissement de contraintes ou d'opportunités).

Comprendre les enjeux économiques de la filière, du marché, du territoire, à l'échelle nationale et internationale.

Prendre en compte l'évolution technique et scientifique.

**C10** : Manager la qualité afin de contrôler et analyser les produits.

Identifier et évaluer les risques Hygiène, Sécurité, Environnement.

Appliquer les normes internes/externes de l'entreprise et de la réglementation.

Connaître les procédures qualité et en produire de nouvelles.

Mettre en place et suivre des indicateurs de production.

Évaluer la qualité des produits en fin de processus, lors d'étapes intermédiaires.

# Blocs de compétences – Ingénieur de l’Institut Agro Dijon

## Ingénieur spécialité agroalimentaire

Accompagner le changement (dont adaptation aux enjeux sociaux et environnementaux) dans le domaine alimentaire

## Ingénieur spécialité agronomie

Accompagner le changement (dont adaptation aux enjeux sociaux et environnementaux) dans le domaine agricole et environnemental

C11 : Favoriser l'appropriation pour accompagner le changement dans le domaine alimentaire  
Mobiliser les principes de la RSE.

S'inscrire dans les objectifs de développement durable (ODD).

Avoir conscience des enjeux climatiques, des limites planétaires.

Prendre en compte les transitions écologique et énergétique, l'écoconception, la sobriété numérique.

Prendre en compte les savoirs antérieurs, les représentations, les besoins du public concerné.

Utiliser des outils de communication professionnels et adaptés (vocabulaire, canaux, modalités...) à ses interlocuteurs et au contexte.

C12 : Concevoir une stratégie de conduite du changement dans le domaine alimentaire avec une pensée exploratoire, prospective, créative, innovante.

Réaliser une veille scientifique des avancées et les questions d'actualité par un suivi des travaux de la recherche et du monde professionnel, voire de la société.

Prendre en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et politiques.

Construire un scénario ou un modèle de changement.

Produire des documents ressources adaptés.

Identifier les outils d'aide à la décision.

Argumenter l'intérêt du changement avec des informations scientifiques et en respect de la déontologie.

Evaluer le dispositif d'accompagnement au changement tout en hiérarchisant les points forts et points de vigilance.

# Blocs de compétences – Ingénieur de l’Institut Agro Dijon

## Ingénieur spécialité agroalimentaire

Manager une équipe en contexte de production ou de gestion de projet

## Ingénieur spécialité agronomie

Manager une équipe en contexte de production d’une ressource/ d’un service ou de gestion de projet

C13 : Encadrer une équipe pluridisciplinaire afin de travailler en collaboration pour un objectif commun.

Respecter la stratégie, la politique et les valeurs de l’entreprise.

Articuler les besoins des individus et les exigences collectives

Organiser les tâches en fonction des compétences de chacun.

Accompagner la montée en compétence individuelle ou collective de l’équipe, en formant ou en proposant des formations adaptées.

Reconnaître les contributions et valoriser l’engagement des personnes.

Mobiliser les ressources pour atteindre les objectifs tout en garantissant la qualité de vie au travail.

Appliquer un travail collaboratif constructif en présentiel ou à distance.

Assumer la prise de décision et les responsabilités qui en découlent.

C14 : Animer un réseau de professionnels ou un groupe de travail dans un contexte multiculturel, de diversité et international.

Prendre en compte les besoins, les remarques et les questions.

Choisir les modalités et les outils de communication adaptés au contexte et à ses interlocuteurs (en présentiel ou distanciel).

Adapter son discours et sa posture à la situation, si nécessaire en gérant les conflits et en développant une posture de leadership.

Développer la confiance, la motivation, l’implication et la cohésion de l’équipe/du groupe.

Maîtriser une ou plusieurs langues étrangères dont le français ainsi qu’une ouverture culturelle associée.

S’adapter à un environnement culturel différent, à d’autres méthodes de travail, à d’autres modes d’organisation et de communication.

# Blocs de compétences – Ingénieur de l’Institut Agro Dijon

## Ingénieur spécialité agroalimentaire

Développer son parcours professionnel dans le secteur de l’alimentation

## Ingénieur spécialité agronomie

Développer son parcours professionnel dans le secteur agricole

C15 : Evaluer ses compétences et besoins de formation afin de les développer tout au long de la vie.

S’autoévaluer par une explicitation des compétences acquises

Développer une veille sur l’évolution des métiers et les innovations technologiques du secteur de l’alimentation

C16 : Développer son réseau professionnel

Capitaliser sur ses expériences professionnelles et académiques.

S’intégrer dans des réseaux de professionnels du secteur de l’alimentation.

C17 : Maîtriser les moyens pour construire son activité ou créer une entreprise.

Identifier et mobiliser des interlocuteurs, des ressources, des dispositifs pour le développement d’activités, la conduite de l’innovation, ou la création d’entreprise.

Mobiliser des outils de créativité, de l’idéation

# **ANNEXE 4**

## **Rénovation formations ingénieurs**

**Plan d'actions au 20 septembre 2023**

**Nathalie Cayot – Sabine Petit**

### **1. Partage des fiches RNCP et constitution du groupe de travail Rénovation (noyau dur)**

Une version 2 des fiches RNCP a été soumise ce jour à France Compétences.

Cette version va être envoyée au pôle formation + DRI + DPP+ DCom pour que chacun puisse en prendre connaissance et faire remonter ses remarques pour la CEVE du 5 octobre et la ComE du 10 octobre 2023.

Lors de ces deux instances, il faudra également acter la composition du groupe de travail Rénovation tel que décrit dans la feuille de route : Noyau dur = 1 représentant volontaire de chaque département, Sabine Petit, Nathalie Cayot, 1 représentant CédéFAP.

Le message sera envoyé par Nathalie Cayot pour inviter à faire remonter les remarques aux élus des instances et pour solliciter des représentants de département et de la Cédéfap.

### **2. ABCdaire**

Le travail ABCdaire, piloté par Sabine Petit, a fait l'objet d'une synthèse produite par Marion Barthes et Raphaëla Lhote.

Il reste à

- produire les grilles d'évaluation correspondant aux projets A, B et C en impliquant les responsables de projets A et B, et les responsables de dominantes
- partager ce travail avec les enseignants des différents départements
- élaborer un plan de formation à la gestion de projets pour les enseignants (avec l'aide des formateurs que sont Jérôme Aubert, Christelle Landret, Florian Malaterre)

Pour cela différentes dates sont proposées : 18 octobre, 25 octobre et 27 octobre 2023 (les matins de 9h à 12h).

Sabine Petit s'occupe d'organiser la suite de ce travail.

### **3. Mise en correspondance des syllabus et des compétences attendues**

Au printemps 2023, les départements ont produit un travail d'analyse des syllabus pour mettre en correspondance les contenus avec les compétences attendues.

Nathalie Cayot et Sabine Petit vont analyser ces productions à la lumière des nouvelles fiches RNCP pour identifier les redondances et les manques éventuels. Ce travail devra ensuite être validé avec les autres membres du groupe de travail rénovation, puis être présenté en AG des enseignants le 21 décembre 2023.

C'est à ce moment que l'on pourra discuter les choix à opérer pour fixer les grandes finalités de la rénovation et que chacun pourra exprimer ses attentes en matière de rénovation.

### **4. Prise en compte de l'évaluation des formations par les étudiants**

Enquêter les étudiants sortants comme à l'accoutumée mais en incluant un pavé de questions sur leur ressenti en matière d'acquisition des compétences. Les compétences listées seront celles proposées dans les nouvelles fiches RNCP. On espère ainsi repérer les éventuels manques de la formation actuelle et voir s'il y a correspondance entre le ressenti des étudiants et l'analyse décrite en 3.

Sabine Petit voit avec Nathalie Droyer comment inclure ces éléments dans l'enquête programmée.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## ANNEXE 5

# Bilan CVEC 2022-2023 de l'Institut Agro Dijon.

**Présentée pour information en CEVE et conseil d'école de l'Institut Agro Dijon,  
Pour délibération après consolidation avec les 2 autres écoles,  
au CA de l'Institut Agro**

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

# Bilan CVEC 2022-2023

Le reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'Institut Agro Dijon pour un montant de 33 242,33€ en 2022-2023 a été utilisé selon la répartition suivante :

- Subventions aux associations étudiantes (30% minimum) 58 % soit 19 340 € ;
- Médecine préventive (15% minimum) 42% soit 13 902,33 €

Des demandes ponctuelles (déplacements BNEI) n'ont pu être honorées.

# Bilan CVEC 2022-2023

Cadre légal, définition et objectifs

5 axes :

- rénovation de la politique de **prévention et amélioration de l'accès aux soins** des étudiants ;
- renforcement de l'**accompagnement social** des étudiants ;
- développement de la **pratique sportive** des étudiants ;
- diversification des **projets et événements artistiques et culturels** dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- amélioration de l'**accueil** des étudiants.

# Rôle du CROUS

- Collecteur
- Reversement aux établissements d'enseignement supérieur
- Financement d'actions et d'investissements
- AAP

# Sommes collectées par le CROUS

|                                                     |             |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>IAE FI 1A et 2A</b>                              | exonérés    | Inclus dans la base de reversement                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>IAE FI 3A</b>                                    | exonérés    | De par leur statut de fonctionnaire stagiaire, les 3ème année IAE n'entrent pas dans le périmètre, prévu par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, pour le paiement de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus. |
| <b>étudiants en contrat de professionnalisation</b> | exonérés    | De par leur statut de fonctionnaire stagiaire, les 3ème année IAE n'entrent pas dans le périmètre, prévu par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, pour le paiement de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus. |
| <b>IFISE boursiers</b>                              | exonérés    | Inclus dans la base de reversement                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>IFISE non boursiers</b>                          | contribuent | Inclus dans la base de reversement                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>IFISA</b>                                        | contribuent | Inclus dans la base de reversement                                                                                                                                                                                                                               |

# Sommes collectées par le CROUS

**Pour 2023-2024** : 97 étudiants n'entrent pas dans le périmètre de la CVEC (donc ne sont pas comptabilisés ni en contribution, ni en reversement par le CROUS).  
33 étudiants IAE en 3ème année + 11 étudiants concours interne (1ère et 2ème année) + 53 contrats de professionnalisation.

# Sommes reversées à l'école

Notre établissement relève du 3° du D.841-5 « Autres établissements publics d'enseignement supérieur : reversement de 21 € par étudiant inscrit en formation initiale ».

Pour 2022-2023, le versement final s'élève à 48,39 par étudiant.

# Sommes reversées à l'école

|                                                         | 2019-2020                                                 | 2020-2021                                                                                                    | 2021-2022                                                                                                   | 2022-2023                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant de la contribution individuelle                 | 91 €                                                      | 92€                                                                                                          | 93€                                                                                                         | 95€                                                                                                                             |
| Nombre d'étudiants pris en compte.                      | 574                                                       | 620 constatés<br>23/07/2021                                                                                  | 673 constatés au<br>15/10/2021                                                                              | 673 constatés au<br>15/10/2021                                                                                                  |
| Part de la CVEC reversée par le CROUS à l'établissement | 41 €                                                      | 42 €                                                                                                         | 20€ (montant de base, au lieu de 42€)                                                                       | 21€                                                                                                                             |
| Somme totale reversée                                   | 35 286 €                                                  | 37 599,38€                                                                                                   | 27 979.33€                                                                                                  | 33 242,33€                                                                                                                      |
|                                                         | 3 versements du CROUS : 11 808 € + 22 590,66 € + 887,34 € | 1 <sup>e</sup> versement sur la base de 41€, 13 020€ le 15/10/2021 + 24 579.38€ (620 étudiants X 60.64415 €) | 1 <sup>e</sup> versement sur la base de 20€, 14 133€ le 15/10/2021 + 13846.33€ (671 étudiants X 41.69796 €) | 1 <sup>e</sup> versement sur la base de 21€, 14 133€ le 11/11/2022 pour 673 étudiants + 19 109,33€ (687 étudiants X 48,35767 €) |

# Utilisation des financements : associations étudiantes, projets 2021-2022 (SIAE 2022)

| Nom de l'association | Nom du Projet                                    | Subvention CR BFC SIAE 2022 | Part ASD (financement CVEC) |
|----------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| BDE                  | Une fresque pour laisser sa trace                | 200                         | 200                         |
|                      | Agrogazette                                      | 1250                        | 700                         |
|                      | Soirée de gala                                   | 10500                       | 9500                        |
| Association sportive | Découverte du Clos Vougeot et Après-midi sportif | 1900                        | 1500                        |
|                      | All promo games                                  | 1650                        | 1200                        |
|                      | Tournoi inter-écoles                             | 3000                        | 2500                        |
|                      | Nuit des prisonniers                             | 200                         | 200                         |
|                      | Découverte de sports originaux                   | 160                         | 160                         |
| ACAD                 | Ovalies                                          | 1500                        | 1100                        |
|                      | AgroJump                                         | 1000                        | 800                         |
| Agrologique          | Salon de l'agriculture                           | 764                         | 594                         |
|                      | Week end nature                                  | 736                         | 536                         |
| AGVV                 | Brassage Bière                                   | 200                         | 200                         |
| ISF                  | Semaine sur le Sahel                             | 150                         | 150                         |
| Solid'Agro           | Valeurs d'entraide et de solidarité              | 590                         | 0                           |
|                      |                                                  | 23800                       | 19340                       |

# Utilisation des financements : médecine préventive

13 902,33 € provenant de la CVEC pour un montant total versé par l'établissement de 19 670€

Bases de la convention (échéance 31/08/2024) : effectifs au 1er janvier,  
35€ par étudiant, étudiants ingénieurs en formation initiale (hors apprentis et hors élèves fonctionnaires)

|                                                   |       |     |
|---------------------------------------------------|-------|-----|
| Cycle Ingénieur, formation initiale - IFISE civil | 1A    | 180 |
|                                                   | 2A    | 194 |
|                                                   | 3A    | 188 |
|                                                   | Total | 562 |

# Prévision 2022-2023

|                                                         | 2022-2023 |
|---------------------------------------------------------|-----------|
| Montant de la contribution individuelle                 | 100€      |
| Nombre d'étudiants pris en compte                       | 675       |
| Part de la CVEC reversée par le CROUS à l'établissement | 21€       |
| Somme reversée                                          | 14 133€   |

Le reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'Institut Agro Dijon pour un montant de 14 133€ en 2023-2024 sera utilisé selon la répartition suivante :

- Subventions aux associations étudiantes (30% minimum) 12 013,05 € maximum ;
- Médecine préventive (15% minimum) 2 119,95 €



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



L'INSTITUT  
**agro** Dijon

ANNEXE 6

# Subventions Associations étudiantes de l'Institut Agro Dijon.

**Présentées pour avis en CEVE  
et délibération en conseil d'école de l'Institut Agro Dijon,**

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT



## 2 types de financements de la part de l'école :

- Subvention annuelle aux associations (fonds associatif)

Financement propre de l'établissement consacré aux associations étudiantes. Fonctionnement courant de l'association.

- Part de l'école dans la demande de subvention Soutien aux Initiatives des Associations Etudiantes (SIAE) du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté. Financée par la CVEC. Financement d'actions.

# Fonds associatif

- En juillet, préparation du budget rectificatif année N et budget initial année N+1.

## -> demande aux associations

- Bilan budgétaire (dépenses recettes) année N réalisé + prévisionnel des 5 mois restants.
- Budget prévisionnel (dépenses recettes) année N+1 avec demande de subvention à l'Institut Agro Dijon.
- Présentation en CEVE en octobre.
- Vote en Conseil d'école en novembre.

# SIAE

- AAP habituellement de novembre à mi février.
- > demande aux associations
  - Projets pour fin décembre.
  - Synthèse dans un projet global Institut Agro Dijon.
- Présentation en CEVE fin janvier.

# Demandes dans le cadre du fonds associatif

- Contexte budgétaire serré  
réduction de 9 000€ sur le montant global des subventions octroyées l'année dernière soit un montant total de 31 220€
- Cadre : respect de la charte de Vie étudiante et du règlement intérieur

# Demandes de subventions associations étudiantes dans le cadre du fonds associatif

| Association                | Subvention | Subvention     | Subvention | Subvention | Demandes Subvention |                                                      | arbitrages | Nb adhérents 2023/2024 |
|----------------------------|------------|----------------|------------|------------|---------------------|------------------------------------------------------|------------|------------------------|
|                            | 2020       | 2021           | 2022       | 2023       | 2024                |                                                      |            |                        |
| ACAD                       | 600 €      | 500 €          | 100 €      | 550 €      | 550 €               |                                                      |            | 44                     |
| Agrologique                | 1 800 €    | 1 800 €        | 720 €      | 660 €      | 600 €               |                                                      |            |                        |
| AGVV                       |            | 500 €          | 500 €      | 460 €      | 460 €               |                                                      |            | 73                     |
| Association sportive       | 11 500 €   | 11 500 €       | 11 500 €   | 10 580 €   | 11 000 €            |                                                      |            | 350                    |
| BDE                        | 10 000 €   | 8 500 €        | 8 500 €    | 7 820 €    | 11 000 €            |                                                      |            | 382                    |
| BDE Gala                   | 11 500 €   | 11 500 €       | 14 500 €   | 13 340 €   | 12 000 €            |                                                      |            |                        |
| BDE Gala - accueil Gala    | 3 000 €    | 3 000 €        |            |            |                     |                                                      |            |                        |
| BDE club Art               |            |                | 2 500 €    | 2 300 €    |                     |                                                      |            |                        |
| Ingénieurs sans frontières | 450 €      | pas de demande | 300 €      | 370 €      | 370 €               |                                                      |            | 11                     |
| Robes Oranges et Noires    |            |                | 3 890 €    | 2 300,00 € | 2 115,00 €          |                                                      |            |                        |
| Solid'agro                 | 800 €      | 800 €          | 500 €      | 460 €      | 500 €               |                                                      |            |                        |
| Start'Agro                 | 1 500 €    | pas de demande | 1 500 €    | 1 380 €    | 1 380 €             |                                                      |            | 12                     |
| TOTAL                      | 41 150 €   | 38 100 €       | 44 510 €   | 40 220 €   | 39 975 €            | -8755                                                | 0 €        |                        |
|                            |            |                |            |            |                     | objectif 31 220<br>(-9 000 par rapport à an dernier) |            |                        |

**Masters co-accrédités avec l'uB, portés par l'Institut Agro Dijon**

|        |  |    |    |
|--------|--|----|----|
| TOTAUX |  | 35 | 35 |
|--------|--|----|----|

